



## Aides aux vacances : Comités d'entreprise bientôt taxés ?

Au moment où les élus du C.E vous distribuent les chèques cadeaux de Noël, le gouvernement **MacRond** remet sur la table un projet de taxation des avantages dont bénéficient les salariés par le biais de leurs Comités d'Entreprise.

**Si en 2016**, dans le cadre de la loi travail (El Khomri), **les professionnels du tourisme, les syndicats avec les salariés par la lutte avaient fait reculer le gouvernement de l'époque, le retour en catimini de cette taxe vient d'être adopté en première lecture par l'assemblée nationale, mercredi 24 octobre 2018 !!!**

Cette modification, intervenue par voie d'amendement et sans concertation, met en danger la vocation sociale et familiale des Activités Sociales et Culturelles du C.E et va par conséquent impacter défavorablement l'accès aux vacances et aux loisirs.

Une fois de plus, le gouvernement **MacRond** s'attaque au droit des Activités Sociales et Culturelles des 11 millions de salariés et de retraités, bénéficiant des prestations des 33 000 CE et CSE.

Après avoir imposé la mise en place des CSE, instance unique qui remplacera les élus CHSCT, les élus C.E et les délégués du personnel, divisant par 2 le nombre de vos représentants pour notre établissement pour soit disant favoriser le dialogue social, c'est une nouvelle attaque contre les CE/CSE et par là-même contre les salariés.

### **Le gouvernement veut se payer sur le dos des activités sociales et culturelles des C.E**

En plus de 70 ans, le paysage social, le tissu économique, les pratiques culturelles sportives et de loisirs des salariés ont profondément évolué, grâce à l'activité des C.E qui a permis de pérenniser les conquêtes sociales et ce malgré les attaques patronales.

L'amendement n°252 instaure un plafonnement d'exonération de 331 euros par an et par salarié (662 euros en cas d'enfant à charge **quel qu'en soit le nombre**) qui s'appliquerait à toutes les prestations servies aux salariés pour l'exercice d'une activité sportive, culturelle ou l'aide aux vacances.

Il semblerait que pour ce gouvernement, les préoccupations des salariés, des privés d'emploi, des retraités ne soient pas sa priorité !!!!

Les CE/CSE créent et développent le lien social dans les entreprises, participent à la vie des associations sportives, culturelles et du secteur du tourisme social.

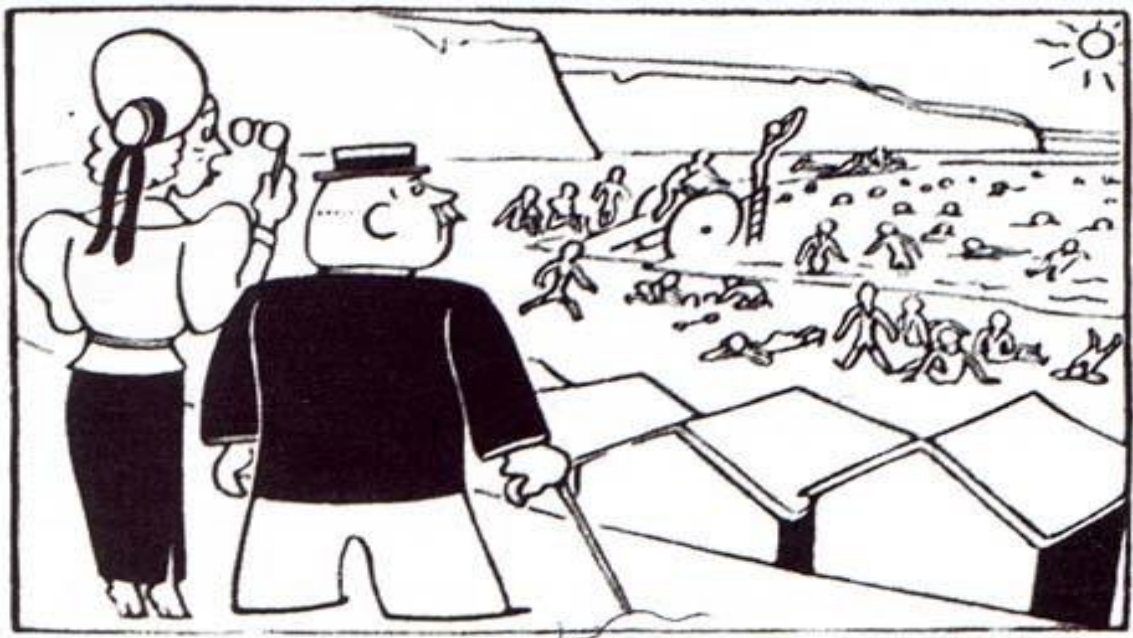
Si cet amendement reste en l'état, ce serait une attaque sans précédent contre le droit aux vacances, l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Si cette attaque est confirmée, c'est tout le tissu social et solidaire de notre pays qui est menacé.

Sous couvert de se préoccuper de la qualité des prestations sociales délivrées par les C.E, les attaques visent à faire payer aux salariés le redressement du budget de l'État.

Dans le même temps, des dispositifs sont déployés pour permettre aux employeurs de s'exonérer de toute forme de solidarité nationale, cadeaux au patronat mis en place à travers le CICE (20 milliards offerts et même 40 milliards cette année) ! Sans que leur efficacité ne soit démontrée sur le terrain de l'emploi et du progrès social.

La CGT va dès à présent passer à l'offensive et interpeller les députés en territoire pour exiger le retrait de ces dispositions, mais rien ne se fera sans l'intervention de nous tous, salariés, citoyens !



— Oh ! Horreur ! Impossible de rester ici ! Ils se baignent dans notre océan, ils respirent notre air et se font brunir par notre soleil !

Argenteuil le 8 Novembre 2018